

29 octobre 2010

Communiqué FLAMG – trajets de soins

Le 10 décembre 2008, la Fédération Liégeoise des Associations de Médecins Généralistes (FLAMG) qui représente 24 Associations/Cercles, invitait les MG à la prudence avant de signer un contrat trajets de soins.

Le 27 mars 2010, l'Ordre national émettait des réserves vis-à-vis de ces TdS.

Malgré un énorme support publicitaire et financier, les trajets de soins n'arrivent pas à décoller au Sud du pays.

On est loin des objectifs prévus pour les trajets de soins diabète. La Flandre compte à elle seule 85% des TdS diabète et 91% des TdS IR.

Aujourd'hui, un autre acteur de terrain bien connu, MG-Action, remet en question l'utilité de la poursuite de ces TdS pour le MG.

L'instauration des TdS crée une nette disparité de l'accès aux soins entre le Nord et le Sud.

Nous sommes convaincus que d'autres mesures, moins coûteuses et plus équitables, existent afin d'arriver aux mêmes objectifs de qualité de soins délivrés aux malades chroniques.

Dr Johan Sterkendries

Président FLAMG asbl

www.flamg.be